

Feuille de Senlisse

SPECIAL NOEL

Bulletin municipal n° 112 bis



CONCERT DE NOEL

à l'église de Senlisse

Samedi 14 décembre à 19 h

Le trio EUTERPE et ses amis interpréteront
BACH père et fils et LALANDE

FETE DE L'ECOLE

à l'église de Senlisse

Mardi 17 décembre à 19 h

Suivi d'un vin chaud au restaurant scolaire



ALLOCATION CHAUFFAGE

Si vous avez plus de 60 ans et que vous n'êtes pas imposable, vous pouvez bénéficier d'une allocation chauffage versée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Senlisse (montant versé en 2014 : 385 €)
Renseignements à la mairie de Senlisse

COLLECTE DE JOUETS, JEUX ET LIVRES

A l'initiative de Danielle DUFOUR (pour le SECOURS POPULAIRE), de la mairie et de l'école
Déposez vos jouets, jeux et livres
à la mairie ou à l'école **avant le 17 décembre**

VŒUX DU MAIRE

Samedi 18 janvier 2014 à 18 h
au restaurant scolaire
Tous les Senlissois y sont conviés



Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent à tous une agréable fin d'année 2013 et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2014

SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'état, l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), le conseil général des Yvelines et la région Ile de France lancent le programme "HABITER MIEUX".

QU'EST CE QUE C'EST ? des subventions pouvant atteindre 80 % du coût des travaux pour améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 25 %.

POURQUOI ? pour tout propriétaire occupant d'un logement âgé de plus de 15 ans, répondant aux nouvelles conditions de ressources 2013, réalisation des travaux d'amélioration permettant un gain de 25 % de la performance énergétique.

QUELLES CONDITIONS DE RESSOURCES ?

- plafond de ressources 2013 pour 1 personne : 23 881 €
- plafond de ressources 2013 pour 2 personnes : 35 050 €
- plafond de ressources 2013 pour 3 personnes : 42 096 €
- plafond de ressources 2013 pour 4 personnes : 49 153 €
- plafond de ressources 2013 pour 5 personnes : 56 232 €
- par personne supplémentaire : 7 068 €

UN GUICHET UNIQUE

- N° tél : 01 30 84 30 80

- mail : ddt-habitermieux@yvelines.gouv.fr

DES EXEMPLES

EXEMPLE 1 : remplacement de la chaudière gaz et isolation des combles avec ouate de cellulose projetée
Montant des travaux : 16 500 € HT –
subvention 13 575 € soit 82 %

EXEMPLE 2 : isolation par l'extérieur avec laine de bois
Montant des travaux : 22 800 € HT –
subvention 17 800 € soit 78 %

CIBLE DE CE PROGRAMME

Les propriétaires modestes en situation de précarité énergétique.
Dans les Yvelines, 91 000 foyers sont concernés.

GUICHET UNIQUE : 01 30 84 30 80



Mairie de Senlisse
01 30 52 50 71 – 01 30 47 50 96
mairie.senlisse@wanadoo.fr
www.commune-de-senlisse.fr
directeur de la publication : J. Fidelle
rédaction : la commission communication